

**Agir** **in**

**SEINE·SAINT·DENIS**

# Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis 2025

En 2025, l'Appel à Agir se décline en **23 fiches réparties en 5 thématiques** :

T1- Les **nouvelles solidarités** – accès à l'emploi et l'inclusion

T2- La **transition écologique** – modèles alternatifs éco-responsables

T3- L'**engagement citoyen local et international** – émergence de talents, mobilité des jeunes, lutte contre les discriminations, citoyenneté, engagement local ou international

T4- L'**enfance et la jeunesse** – nouvelle thématique

T5- Le **développement de filières écoresponsables** – projets partenariaux pour le réemploi

# Le calendrier

**Du 6 au 31 janvier** : Dépôts des candidatures.

**Du 1<sup>er</sup> février au 11 avril** : Instructions techniques et administratives.

⇒ **Du 1<sup>er</sup> au 31 mars** : Entretiens avec les candidat.e.s. *(les modalités vous seront précisées suite à votre candidature)*

**Mi-mai** : Validations des subventions par les instances départementales puis notifications.

**Début juin** : 1<sup>er</sup> versement des subventions.



# *Thématique 1*

# **NOUVELLES SOLIDARITÉS**

**FICHE 1** : Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 2** : Nouvelles formes d'accompagnement vers l'entrepreneuriat (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 3** : Participation à la vie sociale et culturelle des personnes en situation de handicap et soutien aux aidant.e.s (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 4** : Inclusion et autonomie des personnes en situation de handicap par le sport (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 5** : Médiation en santé : favoriser l'accès à la santé des publics les plus vulnérables (FONCTIONNEMENT)

## *Thématique 2*

# **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**FICHE 6** : Mobilités actives : vélo et marche (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

**FICHE 7** : Sensibiliser aux bienfaits de la nature sur la santé (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

**FICHE 8** : Production et consommation responsable en Seine-Saint-Denis (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

**FICHE 9** : Les futurs de l'eau en Seine-Saint-Denis (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

**FICHE 10** : Nouvelles urbanités et nouveaux usages de l'espace public (INVESTISSEMENT)

## *Thématique 3*

# **ENGAGEMENT CITOYEN**

**FICHE 11** : Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 12** : Lutter contre les discriminations (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 13** : Promouvoir l'interculturalité et la richesse linguistique du territoire (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 14** : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 15** : Soutenir les micro-projets de solidarité internationale (INVESTISSEMENT)

**FICHE 16** : Lutter contre les violences faites aux femmes à l'international (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 17** : Engagement pour l'émergence de talents (INVESTISSEMENT)

**FICHE 18** : Accompagner les jeunes talents du territoire dans leur insertion dans le monde artistique (FONCTIONNEMENT)

*Thématique 4*

# **ENFANCE ET JEUNESSE**

**FICHE 19** : Projets artistiques et culturels en direction des enfants et jeunes de la protection de l'enfance (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 20** : Jeunesse.s, engagez-vous ! (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 21** : Une approche favorisant l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes (FONCTIONNEMENT)

**FICHE 22** : Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes (FONCTIONNEMENT)

*Thématique 5*  
**DÉVELOPPEMENT  
DE FILIÈRES  
ÉCORESPONSABLES IN  
SEINE-SAINT-DENIS**

**FICHE 23** : Développement de filières écoresponsables In Seine-Saint-Denis  
(INVESTISSEMENT)

# ANNEXES

**Annexe n°1** : Appel à idées pour le futur Pôle d'innovation sociale et environnementale du site IRD de Bondy

**Annexe n°2** : Liste du foncier départemental disponible

*Thématique 1*

# **NOUVELLES SOLIDARITÉS**

**Nouvelles fiches**

# FICHE 2 : Nouvelles formes d'accompagnement vers l'entrepreneuriat

(FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T1F2

## Contexte

- Valoriser le dynamisme entrepreneurial en Seine-Saint-Denis ;
- Valoriser l'utilité sociale et économique des pratiques informelles ;
- Formaliser les initiatives informelles, sécuriser les parcours, construire une émancipation économique.

## Objectifs

- Accompagner des petites activités génératrices de revenu vers un entrepreneuriat formalisé → soutien des structures qui accompagne des habitant.e.s qui ont des petites activités ;
- Accompagner des programmes d'entrepreneuriat collectif, par exemple au sein de coopératives d'activité ou de couveuses.

**Structures éligibles** : ESS, associations, coopératives, fondations, mutuelles, entreprises agréées ESUS.



# FICHE 2 : Nouvelles formes d'accompagnement vers l'entrepreneuriat

(FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T1F2

## Critères de sélection supplémentaire

- Fournir le **formulaire complémentaire** (disponible [ICI](#)) ;
- Définir le projet en **partant du terrain**, à l'échelle d'un quartier, d'une ville... ;
- Encourager un entrepreneuriat :
  - Durable ;
  - Solidaire, c'est-à-dire avec des personnes en insertion ;
  - Et inclusif, femmes-hommes.

## Publics cibles

Personnes en **situation d'activité informelle** dont le statut est :

- Allocataires du RSA et autres bénéficiaires de minima sociaux ;
- Demandeur.euse.s d'emploi ;
- Habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Travailleur.euse.s précaires.

Dépôt possible pour **un ou plusieurs projets** en Seine-Saint-Denis.



# FICHE 2 : Nouvelles formes d'accompagnement vers l'entrepreneuriat

(FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T1F2

## Type de projets éligibles

- Financement pour des moyens matériels et humains en vue de réaliser la ou les actions ;
- Recrutement d'un ETP... ;
- Une location d'un local ponctuelle ;
- Du petit matériel.

Contact : [mission-entrepreneuriat@seinesaintdenis.fr](mailto:mission-entrepreneuriat@seinesaintdenis.fr)

### Financement

Subvention maximale : **80 000 € par projet sans la limite de 80 % du coût total** du ou des projet.s.

**Modalités de paiement** : 70% d'acompte à la signature de la convention et 30% de solde à la remise du bilan final. **Si objectifs inscrits dans la convention sont atteints.**



# FICHE 3 : Participation à la vie sociale et culturelle des personnes en situation de handicap et soutien aux aidant.e.s (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T1F3

## Contexte

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Offrir des réponses concrètes aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidant.e.s.

## Objectifs

### Projets en direction des personnes en situation de handicap et de leurs aidant.e.s :

- Faciliter l'information et l'accès au droit des personnes en situation de handicap et des proches aidant.e.s (espaces ressources, applications, vidéos, etc.) ;
- Développer des solutions de répit pour les proches aidant.e.s ;
- Favoriser la pratique artistique inclusive et adaptée ;
- Valoriser les capacités créatrices des personnes en situation ; de handicap et de leurs aidant.e.s.



# FICHE 3 : Participation à la vie sociale et culturelle des personnes en situation de handicap et soutien aux aidant.e.s (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : **IN T1F3**

## Critères de sélection complémentaires

### Pour les projets culturels

- Construire le projet avec les bénéficiaires, en les associant dès le démarrage,
- En amont de votre candidature, poser les bases d'un partenariat entre une structure culturelle et services accueillant des personnes en situation de handicap,
- Préciser les moyens qui seront déployés pour garantir l'accessibilité.

### Type de projets éligibles

- Développer les projets avec les bénéficiaires (les associer dès les premières étapes) ;
- Poser les bases d'un partenariat avec une structure culturelle et un établissement ou un service accueillant des personnes en situation de handicap ;
- Garantir l'accessibilité et l'inclusivité du projet ;
- Proposer solution d'accueil pour les personnes en situation de handicap pendant les activités proposées aux aidant.e.s ;
- Gratuité pour les bénéficiaires des structures, leurs familles et leurs aidant.e.s.

Contact : [offre-medico-sociale@seinesaintdenis.fr](mailto:offre-medico-sociale@seinesaintdenis.fr)

### Financement

Subvention maximale : **10 000 € par projet sans la limite de 80 % du coût total** du projet.



*Thématique 2*

# **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Nouvelles fiches**

# FICHE 7 : Sensibiliser aux bienfaits de la nature sur la santé (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T2F7

## Contexte

La Seine-Saint-Denis possède un patrimoine vert remarquable grâce à des politiques d'écologie urbaine et de préservation de la biodiversité. Le Département valorise ses 8 parcs départementaux pour sensibiliser les habitant.e.s à la préservation de l'environnement.

## Objectifs

- Santé mentale :
  - Utiliser les parcs comme lieux de ressourcement pour réduire stress et anxiété, et améliorer le bien-être ;
  - Proposer des activités stimulant les compétences cognitives grâce à des équipements spécifiques (jardins pédagogiques, cuisines pédagogiques...).
- Santé sociale :
  - Créer des activités de découverte de la biodiversité pour favoriser les interactions sociales et rompre l'isolement ;
  - Valoriser les parcs comme espaces d'échanges intergénérationnels.
- Santé physique :
  - Sensibiliser à la santé environnementale et à l'impact de la protection des écosystèmes sur la santé.



# FICHE 7 : Sensibiliser aux bienfaits de la nature sur la santé (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T2F7

## Public cible

Tous.tes les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis, avec une attention particulière pour :

- Les jeunes, adolescents, seniors et personnes en situation de handicap ou perte d'autonomie ;
- Les usagers réguliers des parcs départementaux.

## Critères de sélection complémentaires au règlement général

- Format d'animation innovant, attractif et respectueux des sites (notamment classés Natura 2000) ;
- Capacité à attirer des publics cibles et à collaborer avec des structures d'accueil (EPHAD, résidences autonomie, associations locales).

Contact : [aap-canopee@seinesaintdenis.fr](mailto:aap-canopee@seinesaintdenis.fr)

## Financement

Subvention maximale : **15 000 € par projet sans la limite de 80 % du coût total** du projet, répartie comme suit :

- 5 000 € en fonctionnement.
- 10 000 € en investissement.



# FICHE 9 : Les futurs de l'eau en Seine-Saint-Denis (FONCTIONNEMENT et/ou INVESTISSEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T2F9

## Contexte

- Dans le cadre du Manifeste « La Seine-Saint-Denis, territoire d'eau », la fiche n°9 vise à favoriser l'émergence d'un nouveau regard et de nouvelles pratiques relatives à l'eau dans la ville.
- Chaque projet doit :
  - être lié à l'eau non-potable (ex. eau de pluie) ;
  - faire participer le public ;
  - s'ancrer en Seine-Saint-Denis ;
  - être innovant et fournir un rendu de qualité.

## Objectifs

- Se tourner vers les jeunes ;
- Explorer de nouveaux imaginaires de l'eau ;
- Renouveler le regard porté sur l'eau et les usages de l'eau dans la ville ;
- Développer des approches techniques low-tech.

**Contact :** [aap-canopee@seinesaintdenis.fr](mailto:aap-canopee@seinesaintdenis.fr)

## Financement

Subvention maximale : **15 000 € par projet sans la limite de 80 % du coût total** du projet, répartie comme suit :

- 5 000 € en fonctionnement.
- 10 000 € en investissement.



*Thématique 3*

# **ENGAGEMENT CITOYEN**

**Nouvelles fiches**

# FICHE 18 : Accompagner les jeunes talents du territoire dans leur insertion dans le monde artistique (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T3F18

## Contexte

L'initiative "Après l'École" cible les artistes récemment diplômé.e.s ou formé.e.s sur le territoire, proposant des petites formes artistiques hors les murs avec médiation.

## Objectifs

- Accompagner les jeunes talents artistiques dans leur insertion professionnelle ;
- Valoriser la création artistique des jeunes talents du territoire ;
- Développer les compétences sociales et professionnelles des artistes à travers des actions de médiation ;
- Réaffirmer le rôle social des artistes et favoriser leur rencontre avec les publics prioritaires.

## Structures éligibles

- Structures d'enseignement artistique de Seine-Saint-Denis (associations, coopératives, EPCC, entreprises, etc.) ;
- Associations d'ancien.ne.s élèves ;
- Collectivités territoriales ou leurs groupements.



# FICHE 18 : Accompagner les jeunes talents du territoire dans leur insertion dans le monde artistique (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : IN T3F18

## Critères de sélection

- Artistes ayant suivi une formation diplômante ou complète au sein de la structure porteuse ;
- Projets mobilisant plusieurs artistes et garantissant une juste rémunération ;
- Modalités de sélection des artistes définies conjointement par la structure porteuse et le Département ;
- Minimum de 5 représentations par projet ;
- Déploiement dans des équipements accueillant les publics prioritaires du Département ;
- Actions prévues pour la saison artistique 2025/2026 ;
- Proposition de critères d'évaluation qualitative dès la phase de candidature.

Contact : [dravohitra@seinesaintdenis.fr](mailto:dravohitra@seinesaintdenis.fr)

## Financement

Subvention maximale : **5 000 € par projet sans la limite de 75 % du coût total** du projet pour les duos ou trios, et jusqu'à **7 500€** pour les propositions incluant un plus grand nombre d'intervenant.e.s.



*Thématique 4*

***ENFANCE  
ET JEUNESSE***

**Nouvelles fiches**

# FICHE 19 : Projets artistiques et culturels en direction des enfants et jeunes de la protection de l'enfance (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : **IN T4F18**

## Contexte

Dans le cadre du déploiement de sa politique culturelle en direction de l'enfance et de la jeunesse, le Département agit pour renforcer l'accès à l'offre et à la pratique culturelles des enfants et jeunes confié.e.s à l'aide sociale à l'enfance dans les établissements et services associatifs autorisés par le Département.

## Objectifs

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires ;
- Promouvoir des projets participatifs et inclusifs pour l'ouverture sociale et culturelle ;
- Former et accompagner les professionnels dans l'accès aux ressources culturelles locales.

## Structures éligibles

Structures détaillées dans le règlement général, auxquels s'ajoutent :

- Structures culturelles en partenariat avec des établissements associatifs agréés par le Département ;
- Établissements de protection de l'enfance agréés, en partenariat avec une structure culturelle.



# FICHE 19 : Projets artistiques et culturels en direction des enfants et jeunes de la protection de l'enfance (FONCTIONNEMENT)

Code de la fiche sur la plateforme de dépôt : **IN T4F19**

## Critères de sélection

- Projets ciblant enfants, jeunes ou familles suivis par des établissements agréés (hors prévention spécialisée).
- Réalisation pendant la saison 2025-2026 (10 à 30 heures d'actions collectives, hors coordination).
- Gratuité totale pour les participants.
- Implication active des jeunes dans toutes les étapes du projet.
- Intégration d'un volet sensibilisation/formation pour les équipes socio-éducatives.

**Contact :** [gdiarrapierson@seinesaintdenis.fr](mailto:gdiarrapierson@seinesaintdenis.fr)

## Financement

Subvention maximale : **5 000 € par projet sans la limite de 70 % du coût total** du projet.



# **LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**



# Les principes pour postuler

- On postule sur **une fiche**... pas sur une thématique !
- Maximum **2 projets**.
- Pour retrouver la fiche dans le site de demande de subvention : **utilisez le code** indiqué sur chaque fiche !  
*Par ex : **(FONCTIONNEMENT), IN T1F1**.*
- Pensez à rédiger votre projet sur un **traitement de texte** pour le modifier et le réutiliser avant de le saisir sur la plateforme le descriptif du projet.

**Pour être  
éligible...**  
votre structure  
peut être :

- Une association ;
- Une coopérative ;
- Une fondation ;
- Une structure agréée « Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale » (ESUS) ;
- Une Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) ;
- Une mutuelle **au titre de la fiche n°3 uniquement** ;
- Une collectivité territoriale uniquement **au titre de la fiche 18** ;
- Un service municipal jeunesse **uniquement au titre de la fiche 19**.
- Un établissement public local d'enseignement, **au titre de la fiche 23 uniquement** ;

**Pour être éligible,**  
votre structure doit remplir les conditions suivantes :

- Votre structure doit être déclarée au plus tard le **1er janvier 2024** ;
- Pour un projet européen ou international, votre structure doit être **domiciliée dans le 93** ou en IDF avec **un ancrage en SSD fortement démontré** ;
- Votre structure doit promouvoir un mode de fonctionnement démocratique (bonne tenue des AG, validation des comptes).

# Ne sont pas éligibles :

- Un.e ou des artistes même inscrit.e.s à la Maison des artistes ;
- Les collectifs non constitués en association ;
- Un collectif non constitué en association, sauf si la demande passe par un service municipal jeunesse ou une association tutrice – **uniquement pour la fiche 20.**

# Déploiement du projet



## Modalités de financement

Le Département se réserve la possibilité :

- D'apporter une aide minorée ;
- D'un financement pluriannuel pour les projets d'envergures nécessitant un soutien financier important.

## Pour être éligible, votre projet doit respecter des principes et condition

- Un projet en phase de préfiguration (étude de faisabilité), d'émergence (aide au démarrage), de consolidation ou de développement → **viabilité économique à prouver** ;
- Un projet expérimental ou innovant → **une attention particulière y sera portée** ;
- Un projet d'utilité sociale et publique ciblé sur les 5 thématiques (insertion, handicap, emploi, discrimination, égalité femmes/hommes, éco-responsabilité, jeunesse...) ;
- Un projet répondant à un besoin d'intérêt général mal satisfait sur le territoire ;
- Si vous êtes une association hors Seine-Saint-Denis : votre ancrage territorial sera **à prouver** ;
- Votre projet doit bénéficier d'un financement multiple en complément de l'aide départementale (fonds propres, autres fonds publics...) ;
- Objectifs opérationnels mesurables.

# Les projets exclus de l'appel à AGIR IN Seine-Saint-Denis

- Le projet déposé doit être **NOUVEAU**. Si vous déployer le même projet que l'année précédente, il doit être amplifié, ou s'implanter ailleurs (dans d'autres villes), ou auprès d'un nouveau public;
- Les projets éducatifs à destination **exclusive des collégien.ne.s** → s'orienter vers l'appel à projets pédagogiques du Département :
  - Prendre directement contact auprès de l'équipe de l'action éducative à l'adresse suivante : [actioneducative@seinesaintdenis.fr](mailto:actioneducative@seinesaintdenis.fr)
- Les projets **déjà financés en totalité** par le Département, ou par un autre acteur public ou privé ;
- Les opérations limitées uniquement à la **communication ou à l'information** ;
- Les actions à caractère **strictement humanitaire** ou relevant de l'**urgence**, ainsi que l'envoi de matériel (médicaments, livres etc.) ;
- Les projets de **construction ou de réhabilitation d'infrastructures sans partenaires locaux et/ou sans lien et/ou autorisation** avec les autorités locales ;
- Les travaux ou missions de **recherche fondamentale** ainsi que les **études** préalables ou **évaluations**.



Retrouvez toutes les exclusions p.9



**DES QUESTIONS ?**



**QUELQUES PENSE-BÊTES**

# Différence Fonctionnement / Investissement

## Fonctionnement

**Charges courantes nécessaires au fonctionnement du projet.**

- Charges salariales ;
  - ⚠ Dédiées au projet, pas à l'association, sauf si la fiche concerne la création d'un poste.
- Achat de fournitures (non pérennes) ;
- Charges de gestion (électricité, téléphone) ;
- Prestations de services ;
  - Orchestre pour animer un après-midi évènementiel dans le quartier) ;
  - Intervenant.e.s, intermittent.e.s.
- Charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions.

## Investissement

**Biens durables que l'association acquiert, qui peuvent être réutilisés longtemps.**

- Matériaux numériques ;
- Vélos, barnum, chaises, enceintes ;
- Matériels de sport, cuisine ;
- Construction de nouveaux bâtiments / ou agrandissement ;
- Installation d'une cuisine ;
- Création site internet (prestation).

# Les documents obligatoires à fournir

1. Postulez uniquement en ligne
2. Le document SIRET - INSEE OU KBIS si entreprise ESS
3. RIB
4. Les statuts de la structure
5. Le dernier PV d'Assemblée Générale en vigueur
6. Le dernier compte de résultat et bilan comptable en vigueur
7. Le budget prévisionnel de l'année 2025 de la structure
8. Les devis si la demande porte sur de l'investissement
9. Le budget prévisionnel du projet – pour la fiche 23 le budget prévisionnel doit être présenté sur 2 ans



***Surveillez bien votre boîte mail, des pièces manquantes ou complémentaires vous seront demandées, si vous n'y répondez pas, votre dossier ne sera pas instruit.***

# Les documents obligatoires à fournir

**ATTENTION**



*Les documents doivent être déposés sur la plateforme*

*Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés*

# Cohérence entre le SIRET et RIB

  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
Bureau des Associations et des Délégués  
1, esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny cedex  
Tel. 01 41 05 65 72  
E-mail : pref.associations@seine-saint-denis.gouv.fr

Le numéro W931013731  
est à rappeler dans toute  
correspondance.

**Récapitulé de Déclaration de CREATION**  
de l'association n° W931013731

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu la loi n° 18 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

donne homologation à Monsieur le Président  
d'une déclaration en date du : 12 mars 2015  
relatif à la constitution d'une association ayant pour titre : **Association truc truc**

dont le siège social est situé : **1 rue Dupont**

Décision prise le : **09 février 2015**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Bobigny, le 12 mars 2015

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation  
Le chef de la section Associations  
  
Marie-Christine BARATTE

  
Insee  
service renseignements  
Champagne  
Ardenne

Certificat d'inscription  
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

09368 / 02361

PORT AVENIR  
CHEZ HENRI BERTRAND LESOULLIER  
4 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918  
53260 LES LILAS

A la date du 13/03/2017

Service Info Sirene  
0672 73 8000 (hors d'un appel local)  
Mail : sirene-sirena@insee.fr

**Description de l'entreprise ou de l'organisme**

Identifiant SIREN 825 298 748  
Identifiant SIRET du siège 825 298 748 00013  
Désignation **Association truc**  
Sigle  
Catégorie Juridique 9220 Association déclarée  
Activité Principale Exercée (APE) 9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire  
Date de prise d'activité 12/03/2015

**Description de l'établissement concerné**

Identifiant SIRET 825 298 748 00013 Statut : Siège et établissement principal  
Adresse **1 rue Dupont**  
53260 LES LILAS

Enseigne  
Activité Principale Exercée (APE) 9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire  
Date de prise d'activité 12/03/2015  
Effectif déclaré à la prise d'activité 0

**Mise à jour effectuée**

Événement création de l'entreprise au répertoire Sirene  
Date de l'événement 12/03/2015  
Référence : déclaration n° DS100823002  
Transmise par INSEE GRAND EST

Attention : conserver précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

**Relevé d'Identité Bancaire**

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
12345	12345	1234567891A	12	Banque-ville-agence

IBAN FR00 1234 5123 4512 3456 7891 A12

BIC ABCDEFGH

Titulaire Monsieur ou Madame Jean NEAJE

**SPECIMEN**

# L'organisation des fiches

1. Titre et le code à rechercher sur la plateforme
2. Le cadrage politique dans lequel se positionne la fiche.
3. Les structures éligibles : en général celles de l'article 2.1 du règlement général. Des spécificités peuvent être indiquées.
4. Les objectifs de la fiche - votre projet doit répondre à un ou plusieurs des objectifs
5. Les critères de sélection complémentaires
6. Financement
7. Type de projets éligibles.
8. En investissement
  - Si investissement possible en plus du fonctionnement – c'est indiqué sur la fiche à la suite du fonctionnement.



# Conseils

**Étape 1** : Prenez connaissance du règlement général avec les conditions d'éligibilité, les thématiques et les 23 fiches associées. **Vérifier que votre structure remplit les conditions d'éligibilité.**

**Étape 2** : choisissez la fiche – votre projet doit être compatible avec les objectifs et critères de la fiche et du règlement général : date de déploiement, public cible, objectifs, critères...

**Étape 3** :

- Préparer le projet, avec l'aide du canevas word, contenant les rubriques à renseigner ;
- Préparer les pièces justificatives de ma candidature. **Page 9** du règlement ;
- Vérifiez bien que la subvention demandée est en investissement ou en fonctionnement ;
- Ne proposez pas **un montant de subvention supérieur à celui indiqué sur la fiche - votre dossier ne sera pas instruit.**

**Étape 4** : Déposez le dossier sur la plateforme **du 06 au janvier 31 janvier 2025**. Attention la plateforme n'est accessible qu'à partir du 6 janvier ! Le lien sera remis sur nos différentes communications.

# Webinaires – prise en main de la nouvelle plateforme

**Mercredi 8 janvier 19h-20h**

le lien est [ICI](#)

**Lundi 13 janvier 19h-20h**

le lien est [ICI](#)

# Le Département vous accompagne

Vous avez des questions

sur les modalités de l'appel à projet : [in@seinesaintdenis.fr](mailto:in@seinesaintdenis.fr)

**Vous êtes primo-demandeur.euse sur AGIR IN ;**

**Vous avez échoué l'année dernière : [vie-associative@seinesaintdenis.fr](mailto:vie-associative@seinesaintdenis.fr)**

**Vous êtes à l'aise avec la démarche... ; Votre projet est déjà fléché sur une fiche ;**

**Vous avez des questions techniques :**

Contactez les référent.e.s mail de contact indiqué sur chaque fiche.

## Webinaires

1 - Vous portez un projet en lien avec l'international (solidarité, culture, mobilité des jeunes, éducation...) ?

[ICI](#)

2 - Webinaire d'information "Les futurs de l'eau en Seine-Saint-Denis"

[ICI](#)

**MAIS AUSSI**

# Appel à idées pour le futur Pôle d'innovation sociale et environnementale du site IRD de Bondy

- Le Département s'est porté acquéreur d'un site à Bondy (ex IRD) – Pour y créer un Pôle d'innovation sociale et environnementale ;
- 10 bâtiments, dont un auditorium, un restaurant, des serres, 22 chambres d'étudiant.e.s... Un patrimoine bâti, végétal, arboré, remarquable de 5 ha et de 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles ;
- **Ambitions** : favoriser des alliances : ESS, associations, les habitant.e.s, les services publics du département, les acteur.rice.s économiques.

Une occupation progressive à partir du deuxième semestre 2025.



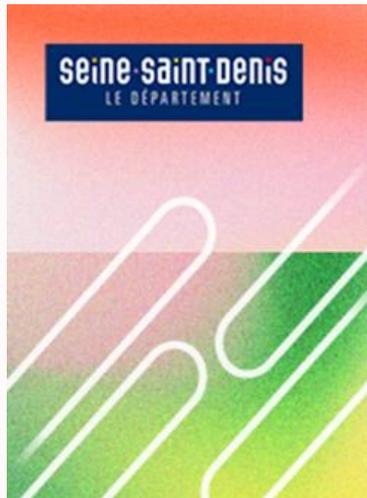
Appel à idées apportées par les structures candidates pour **nourrir le travail de réflexion des équipes départementales.**  
**Une vingtaine de lignes.**

# Un programme d'incubation pour les associations

**Objectifs :** Accompagner les structures dans leur développement et leur pérennisation avec **des séances collectives et individuelles.**

- Un parcours d'accompagnement pour des associations sélectionnées, pendant une période longue 10 à 12 mois. **Démarrage dernier trimestre 2025. Les modalités seront adaptées à un emploi du temps de bénévole ;**
- **Des RDV avec des expert.e.s,** une aide à l'amélioration des documents administratifs, aide à structurer le projet associatif, à la définition d'une stratégie de communication, des formations, analyse du modèle financier etc... **Le détail du programme sera proposé au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.**

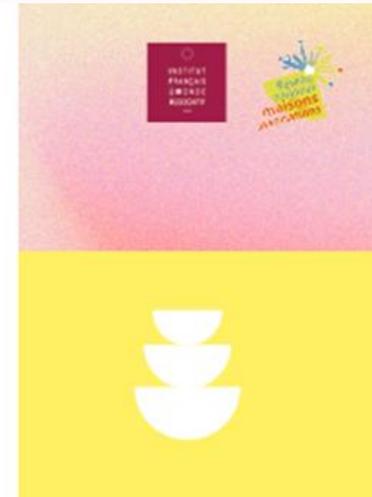
**Pour y postuler :** lettre de candidature à joindre à la candidature à AGIR IN.



ENQUÊTE

# PANORAMA DES ASSOCIATIONS

EN SEINE-SAINT-DENIS



Enfin, nous vous invitons à prendre 15 minutes de votre temps pour répondre à l'enquête auprès des associations « panorama des associations en Seine-Saint-Denis ».

Mieux vous connaître pour mieux vous soutenir, c'est notre ambition !

Retrouvez le questionnaire [ici](#).



**DES QUESTIONS ?**



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

**Agir** **in**

**SEINE·SAINT·DENIS**